



Siège social : 190 Fond de Bondry à 1342 Limelette

Adresse de contact : 40 rue Henri Lemaître 5000 Namur – Tél : 0476.906.365

Site : <http://www.iddweb.eu/> – E-mail : [philippe.defeyt@skynet.be](mailto:philippe.defeyt@skynet.be)

## Note de l'IDD n°23 – 15 novembre 2023

### **Les familles monoparentales à Bruxelles et en Wallonie : déconstruire les représentations**

Les familles monoparentales font l'objet de deux représentations courantes :

1. L'archétype en est la maman seule avec un ou plusieurs jeune(s) enfant(s), à faibles revenus et devant gérer, notamment, la "garde" des enfants (crèche ou accueil extrascolaire) et leur occupation pendant les périodes de congés. C'est, par exemple, souvent un des ménages-types des études sur les pièges à l'emploi<sup>1</sup>.
2. Il y aurait de plus en plus de familles mono. Voici, par exemple, l'extrait d'un interview : « Sur la question des familles monoparentales, c'est un fait sociétal : leur pourcentage a augmenté au fil des années. »<sup>2</sup> Cette conviction est probablement largement partagée.

La première représentation est très réductrice et brouille donc les débats, la seconde dépend des indicateurs choisis et des périodes retenues, mais est globalement fautive pour les 10-15 dernières années.

#### **Les constats récents**

Rappelons d'abord les données globales issues du Registre de la population :

##### *Les ménages monoparentaux au 1er janvier 2022*

	<b>Bruxelles</b>	<b>Wallonie</b>
Nombre de ménages	65.482	196.396
"Chefs" de ménages		
Femmes	56.172	157.885
	85,8%	80,4%
Hommes	9.310	38.511
	14,2%	19,6%
Nombre d'enfants	109.511	306.223
Nombre moyen	1,95	1,94

Ce sont les données le plus souvent utilisées. Mais elles cachent des réalités peu ou moins bien connues (voir tableaux page suivante) :

- une partie des ménages monoparentaux sont de "vieux" ménages ; à Bruxelles 11,3% des chefs de ménages monoparentaux ont 65 ans ou plus et en Wallonie c'est 14,8% ;
- les femmes sont certes surreprésentées chez les jeunes "chefs" de ménages monoparentaux mais, au total, il y a quand même 14,2% de chefs de ménages masculins à Bruxelles et 19,6% en Wallonie ;
- il y a des enfants de ménages monoparentaux de tous les âges, y compris de plus de 60 ans ; 9,7% des enfants concernés à Bruxelles ont 30 ans ou plus et 13,2% en Wallonie ;
- à Bruxelles comme en Wallonie, la proportion de filles/femmes enfants de ménages

<sup>1</sup> Voir, par exemple, les travaux de [Marie Castaigne](#) ou de [Philippe Defeyt](#).

<sup>2</sup> Christine Mahy, Interview, L'Avenir, 17 octobre 2023.

monoparentaux diminue avec l'âge ; elles sont sous-représentées au delà de 20 ans.

*Age des "chefs" de ménages monoparentaux au 1er janvier 2022*

Age	Bruxelles	Wallonie
15-24	1,2%	1,2%
25-34	11,6%	10,2%
35-44	25,9%	23,5%
45-54	31,0%	31,7%
55-64	19,0%	18,6%
65-74	6,7%	7,3%
75 et +	4,6%	7,5%
Total	100%	100%

*Part des femmes dans les "chefs" de ménages monoparentaux par âge au 1er janvier 2022*

Age	Bruxelles	Wallonie
15-24	94,1%	95,4%
25-34	93,1%	91,7%
35-44	90,0%	84,5%
45-54	85,3%	79,0%
55-64	80,1%	72,6%
65-74	77,5%	73,0%
75 et +	80,4%	81,9%
<b>Total</b>	<b>85,8%</b>	<b>80,4%</b>

*Répartition des enfants de ménages monoparentaux par âge au 1er janvier 2022*

Age	Bruxelles	Wallonie
00-09	27,9%	22,6%
10-19	38,0%	39,0%
20-29	24,3%	25,1%
30-39	5,2%	5,6%
40-49	2,3%	3,3%
50-59	1,5%	3,0%
60 et +	0,7%	1,3%
Total	100%	100%

*Proportion de filles/femmes enfants de ménages monoparentaux en fonction de l'âge au 1er janvier 2022*

Age	Bruxelles	Wallonie
00-09	49,0%	48,5%
10-19	49,3%	48,8%
20-29	46,4%	44,6%
30-39	36,5%	33,5%
40-49	32,3%	31,9%
50-59	34,0%	32,1%
60 et +	40,2%	36,1%
<b>Total</b>	<b>47,2%</b>	<b>45,6%</b>

Pour ce qui est de l'âge des enfants, les données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale permettent d'affiner le regard en se basant sur l'âge de l'enfant cadet. Le tableau suivant indique ainsi qu'en 2020, dans presque 20% des ménages bruxellois le cadet/la cadette a plus de 25 ans ; c'est quasiment 25% en Wallonie.

*Répartition des ménages monoparentaux en fonction de l'âge du cadet/de la cadette des enfants au 31 décembre 2020*

Age	Bruxelles	Wallonie
00-02	10,5%	6,5%
03-05	9,9%	7,9%
06-11	20,2%	18,2%
12-14	9,7%	10,0%
15-17	9,8%	10,5%
18-19	6,5%	7,2%
20-24	14,0%	15,0%
25+	19,4%	24,8%
Total	100%	100,0%

Si on considère comme jeunes enfants les moins de 15 ans, seuls 36,5% des ménages monoparentaux à Bruxelles et 29,5% en Wallonie correspondent à la représentation dominante dont voici les caractéristiques : maman seule, avec un ou plusieurs jeune(s) enfant(s) et devant assurer seule les revenus du ménage (voir tableau en haut de la page suivante).

Ces pourcentages se montent respectivement à 41,4% et à 35,1% si on considère globalement les femmes et les hommes chefs de ménage.

Qui sont les autres ménages monoparentaux ? Les ménages où les enfants sont plus âgés, les ménages où il y a plus d'un gagne-pain (par exemple un enfant adulte), les ménages où il y a d'autres adultes que le "chef" de ménage, etc. (ces sous-catégories pouvant parfois se recouper).

*Part des ménages monoparentaux correspondant à la représentation dominante au 31 décembre 2020*

Types de ménages	Genre du "chef" de ménage	Bruxelles	Wallonie
Total des ménages mono	Femmes	55.694	157.390
	Hommes	9.102	37.596
	<b>Total</b>	<b>64.796</b>	<b>194.986</b>
Ménages mono correspondant à la représentation dominante	Femmes	23.629	57.542
	Hommes	3.185	10.818
	<b>Total</b>	<b>26.814</b>	<b>68.360</b>
En %	Femmes	42,4%	36,6%
	<i>En % du total des ménages</i>	36,5%	29,5%
	Hommes	35,0%	28,8%
	<b>Total</b>	<b>41,4%</b>	<b>35,1%</b>

Les parents solo ont souvent une insertion socioprofessionnelle de faible qualité, comme le confirme le tableau suivant ; le taux d'emploi est pour les femmes globalement médiocre : 44,0% à Bruxelles, 54,7% en Wallonie ; c'est plus pour les hommes.

On peut constater à la lecture de ce tableau que, pour les femmes, le taux d'emploi le plus souvent

- augmente avec l'âge du cadet/de la cadette ;
- diminue avec le nombre d'enfants.

Ces relations sont moins claires pour les hommes. Par contre, dans toutes les situations comparables, le taux d'emploi des hommes est supérieur à celui des femmes.

*Taux d'emploi des chefs de ménage des ménages monoparentaux correspondant à la représentation dominante au 31 décembre 2020*

Région	Genre	Age du/de la cadet/te	Nombre d'enfants				
			1	2	3	4 et +	Total
Bruxelles	Femmes	00-02	38,7%	30,4%	22,8%	18,4%	31,8%
		03-05	45,9%	39,6%	35,2%	24,7%	40,9%
		06-11	52,0%	50,4%	42,7%	33,1%	49,6%
		12-14	53,9%	53,1%	43,2%	23,1%	53,0%
		<b>Total</b>	<b>48,2%</b>	<b>44,2%</b>	<b>34,9%</b>	<b>24,0%</b>	<b>44,0%</b>
	Hommes	00-02	55,8%	55,2%	57,4%	58,8%	55,9%
		03-05	53,3%	59,8%	52,1%	79,2%	56,2%
		06-11	59,3%	61,5%	59,2%	44,8%	59,8%
		12-14	57,4%	62,7%	68,2%	100,0%	59,8%
		<b>Total</b>	<b>57,1%</b>	<b>60,6%</b>	<b>57,8%</b>	<b>60,6%</b>	<b>58,4%</b>
Wallonie	Femmes	00-02	41,5%	35,0%	25,0%	19,5%	34,9%
		03-05	54,6%	53,1%	43,3%	29,4%	50,9%
		06-11	61,5%	64,4%	55,0%	39,2%	61,2%
		12-14	62,2%	69,0%	62,5%	39,0%	64,5%
		<b>Total</b>	<b>57,0%</b>	<b>58,0%</b>	<b>45,0%</b>	<b>28,4%</b>	<b>54,7%</b>
	Hommes	00-02	54,3%	63,9%	54,2%	31,0%	56,1%
		03-05	65,8%	74,5%	67,2%	46,0%	68,0%
		06-11	64,7%	74,7%	69,0%	51,3%	68,7%
		12-14	62,3%	75,2%	78,5%	55,6%	67,2%
		<b>Total</b>	<b>63,4%</b>	<b>74,2%</b>	<b>68,6%</b>	<b>47,1%</b>	<b>67,3%</b>

D'une manière générale, comme le montre le tableau suivant, le taux d'emploi des personnes des "chefs" de ménage monoparental est plus faible que le taux d'emploi de personnes vivant dans les autres types de ménages. On a retenu pour ce tableau les personnes âgées de 20-49 ans.

Ces faibles taux d'emploi expliquent plus que probablement une grande partie des taux de pauvreté plus élevés des ménages monoparentaux.

*Taux d'emploi des adultes âgés de 25-49 ans suivant leur position dans le ménage – 31 décembre 2021*

Position dans le ménage	Bruxelles		Wallonie	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Chef de ménage mono</b>	<b>48,3%</b>	<b>63,1%</b>	<b>60,0%</b>	<b>70,9%</b>
Personne seule	57,2%	56,7%	69,8%	62,7%
Marié.e avec enfant(s)	47,6%	76,5%	70,7%	82,3%
Marié.e sans enfant	59,2%	75,0%	69,4%	78,6%
Cohabitant.e avec enfant(s)	68,7%	77,7%	78,8%	83,1%
Cohabitant.e sans enfant	73,5%	76,5%	81,3%	82,3%
<b>Total</b>	<b>55,7%</b>	<b>68,6%</b>	<b>72,0%</b>	<b>76,9%</b>

On mentionnera au passage que dans les ménages monoparentaux où il y a de jeunes adultes (moins de 30 ans ici), ces derniers peuvent contribuer aux ressources du ménage en travaillant. Le tableau ci-après détaille les taux d'emploi des jeunes concernés en distinguant région, âge et genre. On constate que le taux d'emploi des enfants de ménages monoparentaux sont plus élevés en Wallonie qu'à Bruxelles et pour les hommes que pour les femmes (sauf pour les 25-29 ans) ; mais le plus souvent ils sont moins élevés que ceux d'enfants d'autres ménages.

*Taux d'emploi des enfants entre 18 et 30 ans – ménages monoparentaux et autres ménages au 31 décembre 2020*

Région	Type de ménage	Genre	Catégorie d'âge		
			18-19	20-24	25-29
Bruxelles	Enfants de ménages parentaux	Femme	3,4%	15,4%	46,8%
		Homme	6,0%	22,4%	45,7%
		<b>Total</b>	<b>4,7%</b>	<b>19,0%</b>	<b>46,2%</b>
	Enfants d'autres ménages	Femme	2,8%	17,4%	53,0%
		Homme	5,3%	25,2%	55,1%
		<b>Total</b>	<b>4,1%</b>	<b>21,5%</b>	<b>54,2%</b>
Wallonie	Enfants de ménages parentaux	Femme	5,4%	22,5%	57,1%
		Homme	12,0%	30,1%	53,4%
		<b>Total</b>	<b>8,8%</b>	<b>26,5%</b>	<b>54,9%</b>
	Enfants d'autres ménages	Femme	5,0%	24,9%	65,1%
		Homme	11,9%	33,8%	63,2%
		<b>Total</b>	<b>8,6%</b>	<b>29,7%</b>	<b>63,9%</b>

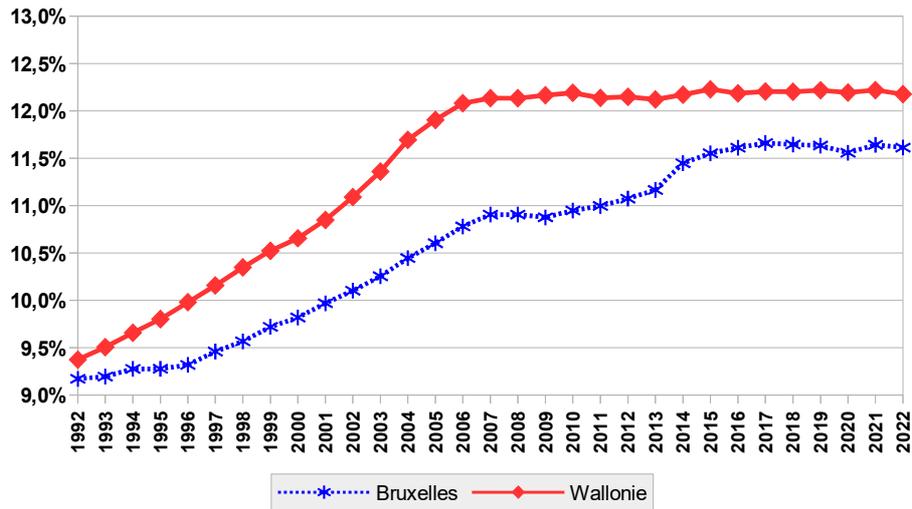
## Les évolutions 1992/2022

Qu'en est-il de l'évolution de la proportion de ménages monoparentaux ?

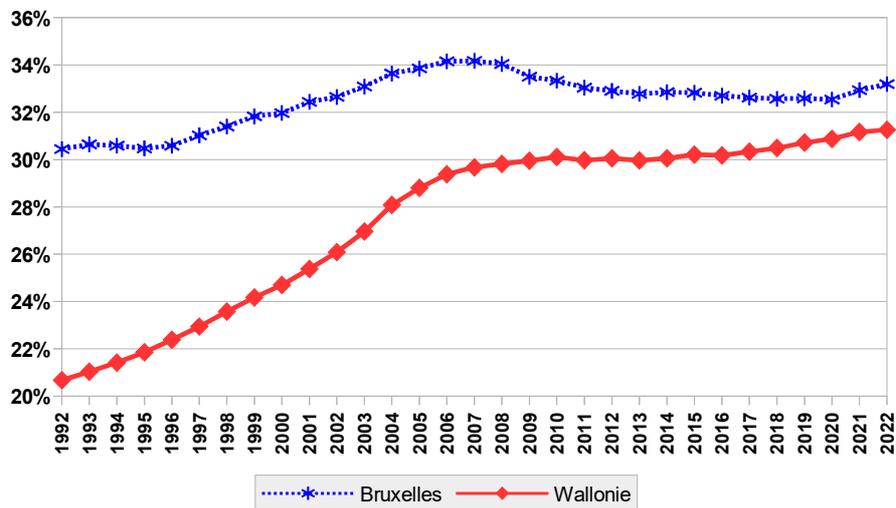
Comme le montre le graphique du haut de la page suivante, la part des ménages monoparentaux dans le total des ménages privés est, après une augmentation marquée jusqu'en 2007, plus ou moins stabilisée en Wallonie depuis lors et à Bruxelles depuis 2016. On notera encore que, contrairement à une intuition courante, la proportion de ménages monoparentaux est plus grande en Wallonie qu'à Bruxelles ; ceci s'explique par la part beaucoup plus grande de ménages de personnes seules à Bruxelles (voir niveaux et évolutions en Annexe).

Si on prend comme référence les ménages avec enfant(s), on constate (second graphique de la page suivante) que la part de ménages monoparentaux a atteint un sommet en 2007 à Bruxelles ; en 2022, même si cette part est réorientée à la hausse, la part des ménages monoparentaux est toujours inférieure à celle observée en 2007 (33,2% versus 34,2%). En Wallonie, la part des ménages monoparentaux dans le total des ménages avec enfants a augmenté fortement de 1992 à 2010 (passant de 20,7% à 35,2%) pour ensuite se stabiliser jusqu'en 2016 et remonter lentement depuis lors.

*Proportion des ménages monoparentaux dans le total des ménages privés – 1992/2022 – au premier janvier*



*Proportion des ménages monoparentaux dans le total des ménages **avec enfants** – 1992/2022 au premier janvier*



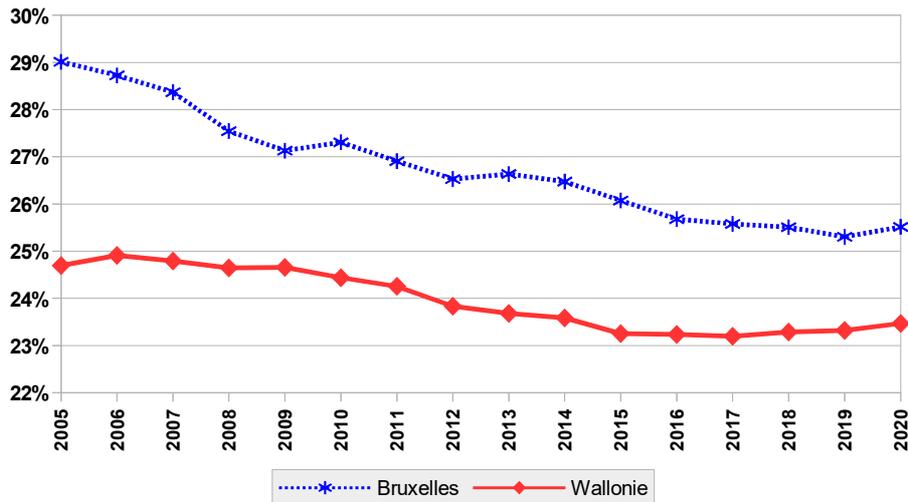
Ceci dit, ces pourcentages sont calculés tous types de ménages et tous âges (des parents et des enfants) confondus.

Pour affiner quelque peu l'analyse, en faisant le lien avec la première partie de cette note, le graphique suivant montre comment a évolué, entre 2005 et 2020, la part des ménages parentaux dans le total des ménages avec enfants en ne considérant que les ménages dont l'enfant cadet a moins de 15 ans. On voit que la part des ménages monoparentaux est, en 2020, moins élevée qu'en 2005, à Bruxelles comme en Wallonie ; en fin de période on observe une modeste inflexion à la hausse dans les deux régions. Notons encore que le nombre de ménages monoparentaux a en Wallonie baissé aussi en termes absolus entre 2005 et 2020 (-4,9%) ; à Bruxelles leur nombre a augmenté de 7,4% (c'est moins que le nombre total de ménages monoparentaux qui lui a augmenté, sur la même période, de 21,0%).

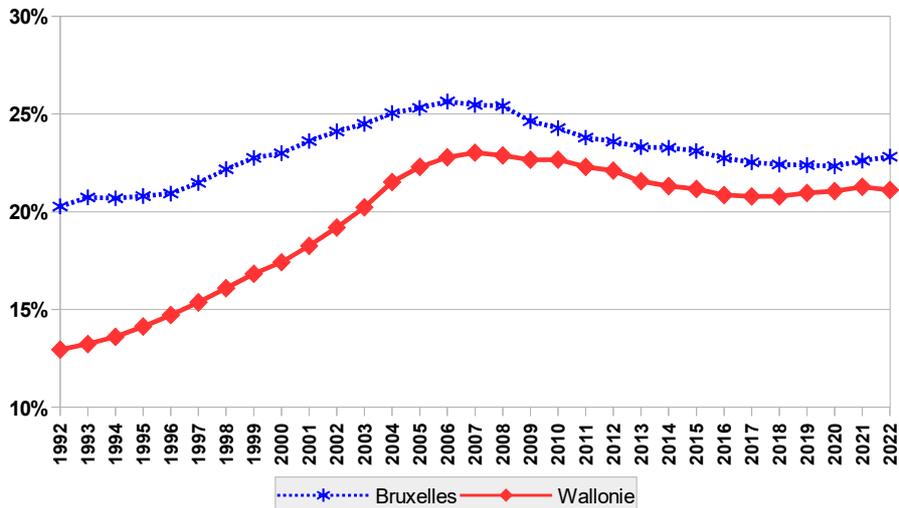
Les observations précédentes sont compatibles avec celles qui suivent, même si les indicateurs ne recouvrent pas exactement les mêmes situations.

Le second graphique de la page suivante montre que la part des enfants de ménages monoparentaux dans le total des enfants de moins de 15 est aujourd'hui inférieur au maximum constaté au cours de la période pour laquelle on dispose de données, avec des modestes inflexions à la hausse en fin de période.

*Proportion des ménages monoparentaux dans le total des ménages  
avec enfant(s) dont le cadet a moins de 15 ans – 2005/2020 – au 31 décembre*



*Parts des enfants des ménages monoparentaux dans le total des enfants – enfants de moins de 15 ans  
1992/2022 – au premier janvier*



Constats proches si on considère tous les enfants de moins de 25 ans, mais à des niveaux plus élevés. A Bruxelles comme en Wallonie les pourcentages observés en 2022 sont plus ou moins semblables aux niveaux du début de la décennie 2010. (voir graphique en haut de page suivante)

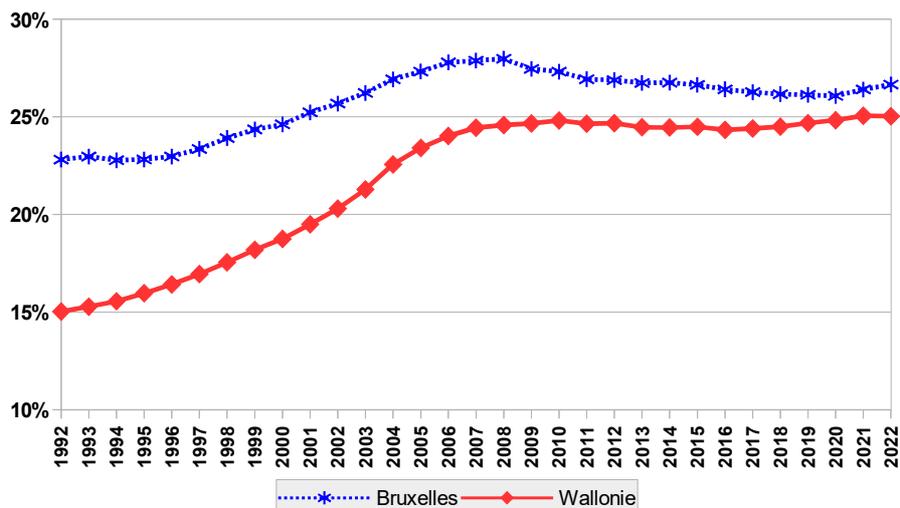
Il est explicable que les enfants des ménages monoparentaux soient, toutes autres choses égales par ailleurs, en moyenne plus âgés que ceux d'autres ménages (puisque ceux et celles qui se séparent ne le font pas nécessairement quand les enfants sont (très) jeunes). Mais ce que montrent les données c'est que la part des enfants jeunes diminue et celle des enfants plus âgés augmente. Ceci pourrait s'expliquer par une moindre création de ménages monoparentaux et/ou une évolution vers des séparations plus tardives.

\* \* \*

Déconstruire certaines des représentations concernant les familles monoparentales n'a pas pour objectif de camoufler l'importance, absolue et relative, de cette réalité sociologique, sociale et économique, ni moins encore de minimiser les difficultés de toutes sortes rencontrées par les personnes – parents solo et leurs enfants – concernées.

Mais je suis profondément convaincu que cette réalité mérite mieux que des approximations quantitatives qui, de facto, conduisent à appauvrir l'analyse et donc à rendre plus difficile l'élaboration de politiques appropriées. En forçant le trait : soutenir une jeune maman avec un jeune enfant,

Parts des enfants des ménages monoparentaux dans le total des enfants – enfants de moins de 25 ans  
1992/2022 – au premier janvier



disposant de peu de ressources, requiert d'autres approches et dispositifs que d'accompagner vers l'insertion socioprofessionnelle des enfants plus âgés de ménages monoparentaux (pour qui cela semble moins évident encore) et plus encore d'aider une personne âgée qui vit avec un.e enfant de 50 ans ou plus en difficultés (par exemple porteur.euse d'un handicap).

D'une manière générale, le débat gagnerait en clarté et en pertinence si on distinguait mesures générales (exemple : accès au logement, individualisation des droits, aides aux personnes en difficultés de santé) et mesures spécifiques (ex : garde d'enfant(s) à domicile pour les parents solo ayant des horaires compliqués) ou déclinaisons spécifiques de mesures générales.

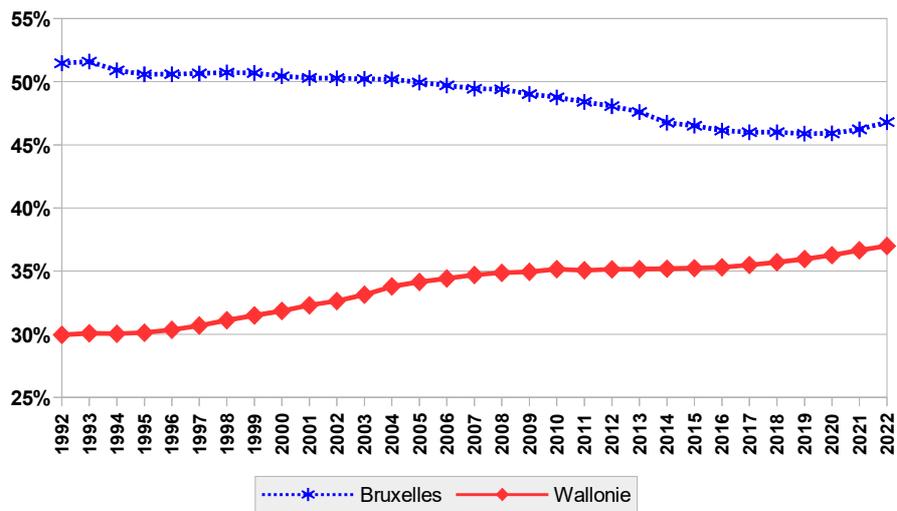
Il faut aussi aller plus loin dans l'analyse que ce que permettent les données accessibles.

Illustrations : combien de familles monoparentales en difficultés ont-elles accès à un logement social ?, quelles sont les caractéristiques de l'insertion socio-professionnelle des parents solo en fonction du nombre et de l'âge des enfants à charge ?, comment gèrent-elles leurs "Tanguy's" ?, quels sont les flux et mécanismes vers la monoparentalité et ceux de la monoparentalité vers un autre type de ménage ?, etc.

Enfin, les (modestes) inflexions à la hausse dans la proportion de ménages monoparentaux observées sur certaines courbes en fin de période (c'est le cas sur le graphique ci-dessus) mériteraient de trouver une explication et d'être suivies.

# Annexe

*Proportion des ménages d'isolé.es dans le total des ménages privés – 1992/2022 – au premier janvier*



**Sources :** BCSS, Bureau fédéral du Plan et EUROSTAT – **Calculs et estimations :** IDD